

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le 03 mai 2011

Investissements d'avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « stockage d'énergie »

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Christine LAGARDE, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, Ministre auprès de la Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique et René RICOL, Commissaire général à l'investissement annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt piloté par l'ADEME et dédié au « stockage d'énergie ».

Le marché du stockage de l'énergie est en fort développement sous l'effet d'avancées techniques significatives. Le stockage de l'énergie regroupe des **technologies variées** : stockage électrochimique pour des applications fixes ou mobiles (batteries et accumulateurs par exemple), stockage sous forme de chaleur (dans des matériaux par exemple), ou tout autre type de stockage physique (par exemple mécanique et hydraulique).

Cette croissance du marché est notamment portée par le développement des énergies intermittentes, la diffusion des objets communicants nomades, les premières expériences dans le domaine des véhicules électriques et enfin le développement des smart grids et de la domotique.

Le développement des technologies du stockage de l'énergie recouvre aujourd'hui trois grands enjeux :

- un **enjeu industriel** : si elle est peu présente sur le marché de la production de batteries, la France dispose d'atouts en matière de recherche et développement dans ce domaine ainsi qu'un savoir-faire technologique dans l'automobile, l'électronique de puissance et les systèmes de charge,
- un **enjeu économique** : la diminution du coût du stockage est une condition indispensable de la généralisation de ces technologies,
- un **enjeu environnemental**, portant notamment sur la réduction des consommations d'énergie et de matières premières non renouvelables pour la fabrication de ces systèmes, mais également pour la gestion de leur fin de vie...

Dans ce contexte, l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) a pour objectif général de contribuer à l'émergence et la diffusion de nouveaux systèmes de stockage d'énergie.

Il cible essentiellement le **composant ou système de stockage d'énergie, son procédé de fabrication et ses premières validations expérimentales**. L'intégration systémique de composants ou systèmes de stockage d'énergie technologiquement matures comme les batteries électrochimiques est traitée dans d'autres AMI.

Il s'agira notamment de :

- contribuer à **réduire le coût d'usage** afin d'assurer la meilleure compétitivité économique,
- **minimiser l'impact environnemental**, sur l'ensemble du cycle de vie (fabrication, mise en œuvre, utilisation, fin de vie) et maîtriser les conditions de sécurité dans l'usage de ces technologies,
- **expérimenter, en condition d'usages réels, les différentes solutions technologiques** afin de les valider en amont d'un déploiement industriel,
- expérimenter de **nouveaux modèles d'affaires** et apporter une valeur ajoutée qui dépasse les offres actuelles d'intégration aux systèmes électriques ou industriels.

Cet AMI rentre dans le cadre de l'action « démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie » du Programme d'Investissements d'Avenir et dont l'enveloppe budgétaire est de 1.35 milliard d'euros.

Le montant définitif consacré à cet appel à manifestations d'intérêt dépendra de la qualité des projets retenus.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 Août 2011

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt :
investissement-avenir.gouvernement.fr
ademe.fr

Volet développement durable des investissements d'avenir.

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux,
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien à la recherche et aux entreprises innovantes, telles que les équipements d'excellence ou les laboratoires d'excellence gérés par l'ANR, la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : 01 40 81 72 36

Cabinet de Valérie Péresse : 01 55 55 84 32

Cabinet de René Ricol : 01 42 75 64 43

Cabinet de Christine Lagarde : 01 53 18 41 35

Cabinet de Eric Besson : 01 53 18 44 91

ADEME : 01 40 41 55 01

